# Recrutement de fonctionnaires territoriaux sur les emplois permanents dont la durée est inférieure à un mi-temps

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2020-132 du 17 février 2020 généralise à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics et à tous les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale la possibilité de recruter des fonctionnaires à temps non complet.